AMEN ALLIANCE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 30 Juin 2022 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 91 533 986 Dinars, un actif net de 91 322 549 Dinars et un bénéfice de la période de 1 247 794 Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «AMEN ALLIANCE SICAV» comprenant le bilan au 30Juin 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 30Juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois en titres émis par la société « AMEN BANK » représentent 15,043% de l'actif total au 30Juin2022, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- Les disponibilités représentent 26,662% de l'actif total au 30Juin2022, dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
 En conséquence, les valeurs en portefeuille-titre n'ont pas atteint le minimum de 80% de son

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

actif prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 29 Juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :

Jelil BOURAOUI

BILAN

Au 30/06/2022

(Exprimé en dinars)

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
ACTIF				
Portefeuille-titres		49 033 307	30 313 247	43 406 342
Actions et droits rattachés		-	-	-
Obligations de sociétés	3.1	17 034 084	15 638 548	18 026 079
Emprunt d'Etat	3.2	30 243750	11 152 907	21 672 824
Titres OPCVM	3.3	1 755 473	3 521 792	3 707 439
Placements monétaires et disponibilités		42 426 938	41 259 715	27 681 603
Placements monétaires	3.4	18 022 371	26 019 869	13 040 358
Disponibilités	3.5	24 404 567	15 239 846	14 641 245
Créances d'exploitation	3.6	73 741	73 741	73 341
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		91 533 986	71 646 303	71 161 286
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.7	208 794	376 455	171 239
Autres Créditeurs divers	3.8	2 643	8 450	6 379
TOTAL PASSIF		211 437	384 905	177 618
<u>Capital</u>	3.9	88 701 180	69 502 600	63 250 077
Sommes Distribuables	3.10	2 621 369	1 758 798	7 733 591
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	4 080 567
Résultat distribuable de la période		2 337 492	2 177 207	4 261 290
Régul résultat distribuable de la période		283 877	-418 409	-608 266
ACTIF NET		91 322 549	71 261 398	70 983 668
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		91 533 986	71 646 303	71 161 286

ETAT DE RESULTAT

Allant du 01/04/2022 au 30/06/2022

(Exprimé en dinars)

		Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	4.1	995 553	1 667 740	497 131	846 313	2 117 185
Dividendes/ Titres OPCVM		230 461	230 461	126 535	126 535	269 405
Revenues des obligations de sociétés		678 230	1 264 511	283 735	545 568	1 497 937
Revenues des emprunts d'Etat		86 861	172 768	86 861	174 211	349 843
Revenus des placements monétaires	4.2	728 768	1 142 042	857 797	1 851 094	3 115 946
Total des revenus de placements		1 724 321	2 809 783	1 354 928	2 697 408	5 233 130
Charges de gestion des placements	4.3	-247 695	-427 334	-224 600	-469 218	-876 940
Revenus Nets des placements		1 476 626	2 382 449	1 130 328	2 228 190	4 356 190
Autres charges d'exploitation	4.4	-26 069	-44 957	-22 595	-50 983	-94 900
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 450 557	2 337 492	1 107 733	2 177 207	4 261 290
Régularisation du résultat d'exploitation		-67 333	283 877	-372 701	-418 409	-608 266
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		1 383 224	2 621 368	735 032	1 758 798	3 653 024
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		67 333	-283 877	372 701	418 409	608 266
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-838	-2 700	1 839	411	-927
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-201 924	-184 487	-68 814	18	-86 523
Frais de négociation de titre		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 247 794	2 150 304	1 040 758	2 177 636	4 173 841

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET

Allant du 01/04/2022 au 30/06/2022

(Exprimé en dinars)

	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES	1 247 794	2 150 304	1 040 758	2 177 636	4 173 841
OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	1 450 557	2 337 492	1 107 733	2 177 207	4 261 290
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-838	-2 700	1 839	411	-927
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-201 924	-184 487	-68 814	18	-86 523
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-4 317 554	18 188 576	-18 003 212	-20 498 047	-22 771 983
Souscriptions	27 540 952	59 652 129	65 689 310	111 430 102	163 286 707
- Capital	25 516 327	55 596 050	60 094 645	103 155 645	150 167 813
- Régularisation des sommes non distribuables	1 339 827	2 978 543	6 974 760	6 672 497	9 675 110
- Régularisation des sommes distribuable	684 798	1 077 536	-1 380 095	1 601 960	3 443 784
Rachat	-31 858 506	-41 463 553	-83 692 522	-131 928 150	-186 058 690
- Capital	-29 544 771	-38 615 524	-76 638 927	-122 015 027	-170 997 744
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 561 605	-2 054 370	-8 209 061	-7 892 755	-11 008 896
- Régularisation des sommes distribuables	-752 131	-793 660	1 155 465	-2 020 369	-4 052 050
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 069 760	20 338 881	-16 962 454	-18 320 412	-18 598 142
ACTIF NET					
En début de période	94 392 308	70 983 668	88 223 852	89 581 810	89 581 810
En fin de période	91 322 548	91 322 548	71 261 398	71 261 398	70 983 668
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	837 073	638 000	824 697	847 848	847 848
En fin de période	798 901	798 901	657 852	657 852	638 000
VALEUR LIQUIDATIVE	114,310	114,310	108,324	108,324	111,260
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,497%	5,530%	5,050%	5,090%	5,302%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Juin 2022

Montants en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17février2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30Juin 2022ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 30Juin 2022.

2.3 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres);
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moinsvalue réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 30Juin 2022 se détaille comme suit :

3.1 Obligations de sociétés

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
AMEN BANK 2010 SUB	17800	474 601	497 121	0,543
AMEN BANK 2012	11000	110 000	115 245	0,126
AMEN BANK 2020-03	75 000	6 000 000	6 168 171	6,739
AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000	506 101	0,553
ATL 2020-1A	10 000	800 000	846 596	0,925
ATL 2020-1AA	15 000	1 200 000	1 269 893	1,387
ATTIJARI LEASING 2020-1	8000	640 000	671 057	0,733
TLF 2020-SUB	20 000	1 600 000	1 654 996	1,808
TLF 2021-1 FIXE	10 000	800 000	813 096	0,888

TLF 2021 SUB	5 000	500 000	526 420	0,575
BH BANK SUB 2021-2	15 000	1 500 000	1 576 290	1,722
ATL 2021-1	10 000	1 000 000	1 035 559	1,131
STB SUB 2021-1 TF	7000	700 000	720 155	0,787
BIAT SUB 2022-1 CATB TX F	FIXE 6 300	630 000	633 383	0,692
Total Obligations de société	és	16 454 601	17 034 083	18, 61%

3.2 Emprunts d'Etat

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
BTA13042028	4000	3 750 000	3 796 404	4,148
BTA13042028A	2500	2 327 500	2 356 503	2,574
EN 2021 CAT. B/5	50 000	5 000 000	5 352 000	5,847
EN 2021 CAT. B/5 2EME T	50 000	5 000 000	5 297 995	5,788
EN 2021 CAT. B/5 3EME T	50 000	5 000 000	5 217 951	5,701
EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 102 411	5,574
EN 2022 CATB 1ERE T-COMP	6000	600 000	612 289	0,699
EN 2022 CATB 2EME T	25 000	2 500 000	2 508 197	2,740
Total Emprunts d'Etat (BTA)		29 177 500	30 243 750	33,04%

3.3 Titres OPCVM

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% Actif
AMEN PREMIERE	17 125	1 700 804	1 700 804	1,858
FCP AMEN SELECTION	596	54 669	54 669	0,060
Total titres OPCVM		1 755 473	1 755 473	1,92%

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique au 30Juin 2022 se détaille comme suit :

3.4. Placements monétaires

• Pensions livrées

	<u>Banque</u>	<u>Nombre</u> de iour	<u>Taux</u>	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
PL010722A (1)	BIAT	30	7,60	5 000 960	5 032 633	5,498
PL040722 (2)	BIAT	33	7,60	1 500 799	1 510 298	1,650
PL130722 (3)	BT	13	7,60	1 999 247	1 999 968	2,185
PL200722 (4)	ВТ	30	7,60	499 805	500 961	0,547
Total pensions livr	ées			9 000 811	9 043 559	9,90%

Certificat	

	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre</u> de iour	<u>Taux</u>	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
CD060722A	AB	20	7,70	996 592	999 145	1,092
CD080722	BIAT	10	7,60	2 495 787	2 497 049	2,728
CD190722A	AB	20	7,70	3 488 073	3 489 261	3,812
CD200722A	AB	20	7,90	1 993 008	1 993 357	2,178
Total Certificat de	dépôt			8 973 461	8 978 812	9,83

Total placements monétaires	17 974 271	18 022 371	19,689

- (1) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 7,00% Novembre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 4 895 titres pour un montant de 5 000 960 dinars au profit de la BIAT opérée en date du 01/06/2022 pour une durée de 30 jours avec un taux de 7,60%.
- (2) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA7,00% Novembre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 469 titres pour un montant de 1 500 799 dinars au profit de la BIAT opérée en date du 01/06/2022 pour une durée de 33 jours avec un taux de 7,60%.
- (3) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 917 titres pour un montant de 1 999 247 dinars au profit de la BT opérée en date du 30/06/2022 pour une durée de 13 jours avec un taux de 7,60%.
- (4) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur480 titres pour un montant de499 805 dinars au profit de la BT opérée en date du 20/06/2022 pour une durée de 30 jours avec un taux de 7,60%.

3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 30Juin 2022 se détaille comme suit :

-	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
PLACEMENT A TERME (i)	5 059 589	9 030 748	10 044 001
SOMMES A L'ENCAISSMENT	19 344 978	6 209 098	4 597 244
Total des disponibilités	24 404 567	15 239 846	14 641 245

(i) Les conditions et les modalités de rémunérations des placements à terme sont les suivantes :

	<u>Banque</u>	Nombre de jours	<u>Taux</u>	<u>Coût</u> d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
PLACT110822	AMEN BANK	230	8,25	1 500 000	1 551 263	1,695
PLACT140922	AMEN BANK	90	7,85	500 000	501 290	0.548
PLACT200922	AMEN BANK	90	7,85	2 500 000	2 503 871	2,735
PLACT250822	AMEN BANK	90	8,25	500 000	503 164	0,550
Total Placements à terme				5 000 000	5 059 589	5,528

CREANCES D'EXPLOITATION:

Le solde de cette rubrique au 30Juin 2022 se détaille comme suit :

3.6. Créances d'exploitation :

	30/06/2022	30/06/2021	<u>31/12/2021</u>
DIVIDENDES A RECEVOIR	-	-	-
INTERETCOURU/COMPTE REMUNERE	73 741	73 341	73 341
Total des créances d'exploitation	73 741	73 341	73 341

PASSIF:

Le solde de cette rubrique au 30Juin 2022 se détaille comme suit :

3.7 Opérateurs créditeurs :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
GESTIONNAIRE	19 409	16 683	15 948
DEPOSITAIRE	54 111	102 793	44 370
DISTRIBUTEUR	135 274	256 979	110 921
Total des opérateurs créditeurs	208 794	376 455	171 239

3.8 Autres créditeurs divers :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
ETAT RETENUES A LA SOURCE	-5 120	1 777	-
AUTRES CREDITEURS (CMF)	7 763	6 673	6 379
Total des autres créditeurs divers	2 643	8 450	6 379

ACTIF NET:

3.9 Capital:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01Janvier 2022 au 30Juin 2022 se détaillent comme suit :

Capital au 01 janvier 2022	
Montant	67 330 644
Nombre de titres	638 000
Nombre d'actionnaires	122
Souscriptions réalisées	
Montant	55 596 050
Nombre de titres	526 807
Nombre d'actionnaires entrants	9
Rachats effectués	
Montant	-38 615 524
Nombre de titres	365 906
Nombre d'actionnaires sortants	24
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 700
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-184 487
Régularisation des sommes non distribuables	11 841
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	3 653 024
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	912 333
Frais de négociationde titre	-
Capital au 30Juin 2022	
Montant en nominal	88 701 180

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de L'assemblée Générale ordinaire du 28 Mai 2021, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

798 901

107

3.10. Sommes distribuables:

Nombre de titres

Nombre d'actionnaires

Les sommes distribuables au 30Juin 2022 se détaillent comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Sommes distribuable des exercices antérieurs	-	-	4 080 567
Résultat Distribuable de la période	2 337 492	2 177 207	4 261 290
Régularisations du résultat distribuable de la période	283 877	- 418 409	-608 266
Total des sommes distribuables	2 621 389	1 758 798	7 733 591

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/04/2022</u>	<u>Du</u> 01/01/2022	<u>Du</u> 01/04/2021	<u>Du</u> 01/01/2021	Du 01/01/2021
	au 30/06/2022	<u>au</u> 30/06/2022	<u>au</u> 30/06/2021	<u>au</u> 30/06/2021	<u>au 31/12/2021</u>
Dividendes/Titres OPCVM	230 461	230 461	126 535	126 535	269 405
Revenus des obligations des sociétés	678 230	1 264 511	283 735	545 568	1 497 937
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	86 861	172 768	86 861	174 210	349 843
Total des Revenus du portefeuille titres	995 552	1 667 740	497 131	846 313	2 117 185

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	<u>Du</u> 01/04/2021 <u>au</u> 30/06/2021	<u>Du</u> 01/01/2021 <u>au</u> 30/06/2021	<u>Du</u> 01/01/2021 <u>au</u> 31/12/2021
Revenus des placements à terme	145 489	287 830	157 845	317 013	569 621
Revenus du compterémunéré	-	-	5 500	19 500	19 500
Revenus des certificats de dépôt	95 046	365 979	379 360	584 028	1 064 779
Revenus des billets de trésorerie	-	-	-	60 165	60 165
Revenus des pensions livrées	488 233	488 233	315 092	870 389	1 401 881
Total des Revenus des placements monétaires	728 768	1 142 042	857 797	1 851 094	3 115 946

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du</u> 01/04/2022 <u>au</u> 30/06/2022	<u>Du</u> 01/01/2022 <u>au</u> 30/06/2022	<u>Du</u> 01/04/2021 au 30/06/2021	<u>Du</u> 01/01/2021 <u>au</u> 30/06/2021	<u>Du</u> 01/01/2021 <u>au</u> 31/12/2021
Rémunération du distributeur	136 084	234 777	123 395	257 788	481 791
Rémunération du gestionnaire	57 178	98 646	51 846	108 315	202 433
Rémunération du dépositaire	54 433	93 911	49 358	103 115	192 716
Total des charges de gestion de placements	247 695	427 334	224 600	469 218	876 939

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du</u> 01/04/2022 <u>au</u> 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	<u>Du</u> 01/04/2021 au 30/06/2021	<u>Du</u> 01/01/2021 <u>au</u> 30/06/2021	<u>Du</u> 01/01/2021 <u>au</u> 31/12/2021
Redevances CMF	22 871	39 458	20 739	43 326	80 973
Services bancaires&assimilés	5	11	2	2 359	2 319
TCL	3 193	5 488	1 854	5 298	11 608
Total des autres charges d'exploitation	26 069	44 957	22 595	50 983	94 900

5. <u>REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE</u>

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVESTintermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.